

Objet : ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION - Construction du groupe scolaire Louise Michel - demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 57/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02 JUIN 2015

Affiché le : 02 JUIN 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, MARTIN, GARBIN.

ABSENT : M. LACLAU

EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION - Construction du groupe scolaire Louise Michel - demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales, par son action dans l'aide à l'investissement sur les activités extra ou périscolaires ainsi que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, constitue un partenaire financier à part entière dans ses domaines d'intervention. La construction du groupe scolaire Louise Michel en fait partie.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour aider la commune dans cet investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour aider la commune dans cet investissement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 juin 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

